

# AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

---

Assemblée

Distr.  
GÉNÉRALE

ISBA/3/A/2  
26 mars 1997  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

Troisième session  
Kingston, Jamaïque  
17-27 mars 1997

## POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS PARTICIPANT À LA TROISIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

President: M. Helmut TÜRK (Autriche)

1. À sa 44e séance plénière, le 26 mars 1997, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres ci-après: Autriche, Bahamas, Belgique, Cameroun, Chine, Costa Rica, Japon, Nigéria et République tchèque.
2. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 26 mars 1997 et elle a élu M. Helmut Türk (Autriche) Président.
3. La commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs des représentants participant à la session en cours de l'Assemblée. Elle était saisie d'un mémorandum du secrétariat daté du 26 mars 1997 sur les pouvoirs desdits représentants.
4. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 1 du mémorandum du Secrétariat, les pouvoirs en bonne et due forme émanant du chef d'État ou de gouvernement, du ministre des affaires étrangères ou d'une personne désignée par ce dernier ont été reçus au Secrétariat pour les représentants des 63 États ci-après participant à la session en cours de l'Assemblée: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Cameroun, Canada, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Liban, Malaisie, Malte, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Norvège,

Nouvelle-Zélande, Oman, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Suède, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

5. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 2 du mémorandum du Secrétariat, des informations concernant la nomination de représentants participant à la troisième session de l'Assemblée ont été communiquées par télécopie ou note verbale paraphée de ministères, ambassades, missions permanentes auprès de l'organisation des Nations Unies ou autres services gouvernementaux ou par l'intermédiaire des bureaux locaux des Nations Unies pour les 10 États ci-après: Bahreïn, Brésil, Chili, Chypre, Espagne, Honduras, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Ukraine.

6. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 3 du mémorandum du Secrétariat, les pouvoirs des représentants de la Communauté européenne ont également été reçus du Président de la Commission européenne.

7. Le Président a proposé que la Commission accepte les pouvoirs de tous les représentants visés dans le mémorandum du Secrétariat, étant entendu que, pour les représentants visés au paragraphe 2 dudit mémorandum, les pouvoirs en bonne et due forme seraient communiqués au Secrétariat dès que possible. Le Président a recommandé à la Commission d'adopter la projet de résolution ci-après:

"La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentants visés aux paragraphes 1, 2 et 3 du mémorandum du Secrétariat en date du 26 mars 1997, à la troisième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins,

Accepte les pouvoirs des représentants concernés."

8. La Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix.

9. Par la suite, le Président a proposé que la Commission recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 11 ci-après. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix.

10. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport est soumis à l'Assemblée

#### RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

11. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution ci-après:

"Pouvoirs des représentants à la troisième session  
de l'Assemblée de l'Autorité internationale des  
fonds marins

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs”

97-50134 (F)